

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU **28 JUIN 2011, à 20 H 00**

**Président de séance : Mr Eric HOUSER**  
**Secrétaire : M. Florian GAIFFE. Convocations du 21 JUIN 2011.**  
**Conseillers présents : tous les conseillers.**  
**Conseillers empêchés ayant donné pouvoir : néant.**

**AFFICHE LE : 30 JUIN 2011**

---

**ORDRE DU JOUR :**

- Délibération indemnité gardiennage église.
- Délibération : nommer les membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement.
- Questions diverses

---

**INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE / ANNEE 2011**

Le conseil municipal fixe le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église, à **119.55 €**, pour l'année **2011**, selon la circulaire préfectorale.

**NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA CHENALOTTE.**

Le maire expose au conseil municipal que l'Association Foncière de Remembrement de LA CHENALOTTE renouvelle les membres du bureau.

4 membres ont été nommés par la Chambre d'Agriculture :

- M. Hervé GODOT, Le Barboux
- M. Michel MOSE, La Chenalotte
- M. Gérard ROMAIN, La Chenalotte
- M. Pierre RENAUD, Le Narbief

Le conseil municipal nomme 4 membres :

- M. Léon DUQUET, La Chenalotte
- M. Didier BALANCHE, Noël-Cerneux
- M. Alain CHAPOTTE, Noël-Cerneux
- M. Auguste GERMANN, Villers-le-Lac

**PROPOSITION DU CONSEIL GENERAL pour le financement du Plan départemental d'Action pour le Logement (FSL, FAAD), pour une participation de la commune de 0.61 €/hab. pour le FSL et de 0.30 €/hab. pour le FAAD.**

Vu qu'aucun ménage demeurant sur la commune de La Chenalotte n'a bénéficié du FSL ou du FAAD en 2009 et 2010, le conseil municipal décide de ne pas participer au financement de ces aides.

### **REMBOURSEMENT GROUPAMA / Sinistre véhicule.**

Le maire expose au conseil municipal que Groupama rembourse la somme de 397.97 €, concernant le sinistre survenu au véhicule Peugeot.

Le conseil municipal accepte le montant de ce remboursement. A l'unanimité.

### **TRAVAUX AGRANDISSEMENT du CIMETIERE COMMUNAL.**

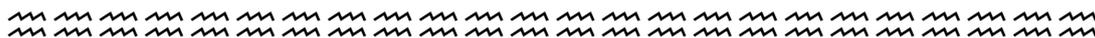
Dans le cadre des travaux de réfection des murs du cimetière communal, le maire fait savoir qu'il est judicieux d'en profiter pour réaliser une extension du cimetière côté Nord, d'environ 6ml, sur le terrain communal.

Le conseil municipal :

- × Décide de réaliser ces travaux d'extension
- × Autorise Mr le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens, et l'autorise à signer les pièces afférentes à ce dossier.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

- Travaux cimetière en cours
- Attente autorisation d'accord de début des travaux pour le carrefour RD 437/ rue des Tourbières : travaux prévus en septembre.
- Travaux d'éclairage public : automne 2011.



## **INFORMATION.**

### **CONGES ANNUELS. Fermeture du secrétariat de mairie.**

*Durant la période allant du 18 JUILLET au 8 AOUT 2011, le secrétariat de mairie sera fermé.*

*M. le maire reste à votre disposition en cas d'urgence :*

**06.78.32.35.07**

*Bel été à toutes et à tous !*

